Image not found or type unknown

Transfert permis de construire

Par **RAYLENE**, le **22/06/2021** à **11:45**

Bonjour,

je veux vendre un terrain issue d'une division parcellaire, et pour lequel j'ai obtenu un permis de construire qui a deux ans et que je veux transférer. La DP nécessaire à cette division parcellaire a quatre ans. Peut il y avoir opposition de la mairie?

Merci pour votre réponse

Par **Bibi_retour**, le **22/06/2021** à **11:51**

Bonjour,

Il s'agit d'un simple transfère de permis, si le dossier est complet et bien renseigné l'autorité n'a pas de motif pour le refuser.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés